



2025/..... Parafe

### **DELIBERATION N°608**

## OBJET: COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Considérant le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Considérant l'avis de la commission finances, budget ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1° janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL;

DECIDE que le compte de gestion 2024 budget principal ville tel qu'annexé, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

AUTORISE Madame le maire à signer ce compte de gestion.

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR:**

- 28 Volx Pour: Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Karlm ALLEK, Madame Iréne CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZZAR, Madame Marjone HIDIER.
- 6 Abstentions: Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

> La secrétaire de séance, Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

> Le Maire, Christine FLEC

> > REÇU EN PREFECTURE Le 87/87/2825

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20250630-DELIB\_603\_2





2025/..... Parafe

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Conseillers en exercice: 35
Présents: 26
Absents: 3
Pouvoirs: 6
Votants: 32\*

Convoqués le : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire,

PRESENTS: Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Indira GOKOUL, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS: Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA, Madame Sonia LOPES.

# ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Françoise MILLET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLACK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

- \* Il est à noter l'arrivée de Monsieur Karim ALLEK eprès le vote de la délibération n°598 (Procès-verbal d'installation d'un nouveau membre du Conseil municipal)
- \* Il est à noter l'arrivée de Madame Sonia LOPES après le vote de la délibération n°601 (Election d'un (e) délégué (e) suppléant (e) au sein du syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos)
- \* Il est à noter que Madame Christine FLECK a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des délibérations n° 612 à 615, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.
- \* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°623 (Année 2025 budget principal budget supplémentaire), et est revenue avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)
- \* Il est à noter que Monsieur Teddy ROBIN a quitté la séance avant le vote de la délibération n\*624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)
- "Il est à noter que Monsieur Patrick VORDONIS a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs) et est revenu avant le vote de la délibération n°625 (Recours au recrutement des agents publics dans le cadre d'activités accessoires et fixation des taux horaires de rémunération)